

REIGNAC-SUR-INDRE, le 6 Avril 2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

## CONSEIL MUNICIPAL

### Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Salle de l'Orangerie, allée du Stade REIGNAC-SUR-INDRE (37310)

**le Lundi 12 avril 2021 à 18h30.**

Dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur sur le territoire national et particulièrement du couvre-feu qui empêche le public de se rendre à cette réunion après 19h, il sera proposé une séance à huis clos.

- Demande de subvention auprès du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour le projet PumpTrack
- Demande de subvention dite Amende de Police pour le projet d'aménagement des entrées de bourg
- Modification des statuts de la Communauté de Commune Loches Sud Touraine
- Projet WC Publics automatiques sur l'Aire de Loisirs des 3 Abeilles
- Demandes de subvention de la part des associations
  
- ~ Tarification des repas cantine suite aux périodes de confinement
- ~ Information de la part de la SNCF de l'installation d'un automate Amazon en gare de Reignac-sur-Indre
- ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et de vous munir d'un masque et stylo personnel à encre noire, du gel hydro alcoolique sera à votre disposition sur les tables.

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**

**Loïc BABARY.**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la salle de l'Orangerie, Allée du Stade à Reignac-sur-Indre sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2021

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Philippe DRUET, Éric GUILLAUME-TELL, Laurence MARCHAND HURAU, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Julien BOCHEREAU.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS excusés** : Carole GIRAUD a donné procuration à Valérie POMMÉ.

**ABSENT** : //

Monsieur Julien BOCHEREAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

**Délibération n° 20/2021**

<b>Instauration du conseil municipal à huis clos</b>
--

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18,

Comme lors de la précédente réunion, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison du couvre-feu instauré à partir de 19h00 sur le territoire national qui empêche tout administré de se déplacer pour assister aujourd'hui à la réunion du Conseil Municipal qui de par ce fait perd le caractère de séance publique pourtant obligatoire. En effet le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en présentiel ou en direct de manière électronique ce qui ne sera pas le cas ce soir.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DÉCIDE** de se réunir à huis clos ce jour.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 21/2021****Demande de subvention auprès du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)  
et choix de l'entreprise pour l'attribution des travaux  
pour le projet PumpTrack**

Monsieur Girault explique qu'un groupe de travail municipal s'est réuni pour travailler sur la base de la proposition de jeunes reignacois qui avaient avec l'aide de Puzzle fourni un projet de départ que Monsieur Girault présente ensuite avec le plan imaginé par ces jeunes.

Il explique que le PumpTrack sera construit du côté de l'aire de jeux des jeunes enfants du fait de ses circuits. Ainsi il sera construit sur la parcelle ZL 0079 « Le Pré Gelou » appartenant à la commune et de fait un seul but de foot pourra être conservé sur les deux installés à l'heure actuelle.

Il présente ensuite deux devis reçus d'entreprises spécialisées et démarchées par le groupe de travail et explique les arguments développés par les deux entrepreneurs. Il indique que finalement le groupe de travail préconise de choisir C2B – EIRL PERRAGUIN Rodolphe qui présente un délai de 3 semaines pour l'exécution du travail puisqu'il se déplace ici le temps nécessaire à l'exécution de sa mission tout en travaillant avec des entreprises locales telles que Hénot TP de Truyes pour la fourniture de l'enrobé. Le coût de ce devis s'élève à 47 160€00 TTC.

Monsieur le Maire explique que le projet PumpTrack peut bénéficier d'une subvention pour le financer à hauteur maximum de 20% de son coût TTC puisque depuis début janvier 2021 les dépenses passées au compte 211 « terrains » ne sont plus éligibles au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **CHOISIT** l'entreprise C2B – EIRL PERRAGUIN située à Monthelon (71400) pour un coût total de 47 160 € TTC (39 300€ HT) ;
  
- **DÉCIDE** de demander une subvention au CRST en prévoyant le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant *</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Poste 1	49 308 € TTC	Aide CRST sollicitée (subvention de base)	9 800 € TTC
Poste 2		bonification CRST (le cas échéant)	
Poste 3		Fonds européens (à préciser : FEDER, FSE, FEADER,...)	
Poste 4		Etat (préciser)	
Poste 5		Département (préciser)	
Poste 6			
Poste 7			
Poste 8		Autofinancement	39 508 € TTC
<b>Total des dépenses</b>	<b>49 308 € TTC</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>49 308 € TTC</b>
* HT si opération donnant lieu à récupération de TVA, TTC cas contraire			

- **CHARGE** le Maire de signer tous documents à intervenir auprès de l'entreprise ou de la Région pour la demande de subvention.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021*



**Délibération n° 22/2021****Demande de subvention dite d'Amende de police pour le projet d'aménagement des entrées de bourg**

Monsieur Girault rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des entrées de bourg en cours qui a pour but de permettre aux conducteurs de tous véhicules de se rendre compte qu'ils roulent en agglomération et du fait de les faire ralentir.

Pour cela la municipalité a sollicité le STA – Service Territorial d'Aménagement du Sud Est de Ligueil (Conseil Départemental d'Indre-et-Loire) pour une étude d'aménagement de voirie et le cabinet Branly-Lacaze (géomètres-experts) pour la réalisation des travaux de voirie et les aménagements complémentaires.

Monsieur le Maire indique que concernant les travaux de voirie purs estimés à 22 056€ TTC par le STA, une subvention peut être demandée pouvant aller jusqu'à 50% du coût Hors Taxe.

Il indique également que s'agissant de l'entrée de bourg sud de la commune et d'une route départementale il conviendra d'obtenir une permission de voirie et d'envisager les travaux en septembre octobre ou pendant une période de vacances scolaires afin que la déviation qui sera nécessaire soit la plus courte possible et affecte le moins possible les usagers de la RD 58.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **SOLLICITE** la subvention dite de répartition des produits des Amendes de Police, pour des travaux d'un montant estimé à ce jour à 18 380€ HT.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021*



**Délibération n° 23/2021****Modification des statuts de la communauté de communes**

Une modification des statuts de la communauté de communes est rendue nécessaire pour :

- Tenir compte de la suppression dans le code général des collectivités territoriales des compétences optionnelles et des compétences facultatives,
- Organiser une distinction claire entre compétences obligatoires et compétences supplémentaires,
- Intégrer la commune de Louans dans le Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) en vue de solliciter une extension de son périmètre,
- Intégrer la gestion des sites touristiques communautaires et d'intérêt communautaire,
- Intégrer l'animation du contrat local de santé,
- Préciser diverses rédactions.

Le conseil communautaire, par délibération en date du 25 février 2021, a approuvé une modification des statuts de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20, à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire portant modification statutaire, les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement :

- Soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci.
- Soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5-1, L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2019 ;

Vu le débat en conférence des maires le 14 janvier 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2021 ;

Vu la notification en date du 11 mars 2021 de la délibération du conseil communautaire précitée ;

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** quant aux modifications des statuts de la communauté de communes Loches Sud Touraine conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2021.

Le Maire,  
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021*



**Délibération n° 24/2021****Projet WC publics automatiques sur l'Aire de loisirs des 3 Abeilles**

Mr Verdonck explique la nécessité de ce projet d'installation de WC automatiques sur l'Aire de Loisirs des 3 Abeilles afin de répondre à la demande des usagers des terrains de tennis, terrains de pétanque, de l'aire de jeux pour enfants, du city stade et de l'aire de pique-nique.

Il rappelle que des WC publics existent déjà près du city stade mais leur utilisation se fait en étant accroupi (ce qui n'est ni propice aux jeunes enfants ni aux personnes plus âgées et impossible pour les personnes à mobilité réduite). Ces toilettes sont actuellement ouvertes le matin et refermées le soir par un employé municipal en dehors de ces horaires de travail pour une amplitude d'ouverture plus grande et pour éviter les dégradations et le weekend ou les jours fériés c'est un élu qui s'en charge.

Vu l'aménagement et l'extension en cours du site, le bureau municipal propose de les remplacer par des WC Publics Automatiques qui nécessiteront moins d'intervention manuelle et qui offriront de plus grandes possibilités d'ouverture au public.

Ce sont donc deux devis de deux sociétés différentes qui sont présentés sachant qu'un devis avait été également demandé pour des toilettes sèches mais sans intérêt sur notre site déjà relié à l'assainissement.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **ACCEPTE** le devis d'un montant 31 993,20€ TTC de l'entreprise SAGELEC, située à Ancenis (44154)

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021*



**Délibération n° 25/2021**

<b>Attribution de logement</b>
--------------------------------

Mme Beffara explique que le logement 28 A rue des Sabotiers s'est libéré le 31 mars dernier et qu'elle a reçu en Mairie une demande de logement d'un jeune homme qui vient d'embaucher sur une commune voisine mais n'a nulle part pour se loger auprès.

Vu la délibération n° 26/2020 en date du 08 juin 2020, Monsieur le Maire indique que dans le cadre de sa délégation à attribuer à titre exceptionnel et en cas d'urgence un logement communal vacant, il a attribué le logement sis 28 A rue des Sabotiers à Monsieur Alexandre MAHEO.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **ACCEPTE** l'attribution du logement sis 28 A rue des Sabotiers à Reignac-sur-Indre (37310) à Mr Alexandre MAHEO, pour un loyer toutes charges comprises de 380€00.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021*





**Délibération n° 26/2021****Modification de crédits**

Mr le Maire indique que concernant l'opération n°234 Développement informatique Mairie, il convient de rajouter 2000€ de crédits.

En effet il a été récemment décidé d'équiper les cinq membres de la municipalité d'écrans d'ordinateurs avec caméra et son en plus d'une taille supérieure à celle d'aujourd'hui afin de pouvoir suivre toutes les réunions qui se déroulent dorénavant en visio-conférence convenablement. Cet investissement n'avait pas été prévu avant le vote du budget 2021 aussi propose-t-il de prendre les crédits sur le compte 020 : dépenses imprévues.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

Section investissement

- **Opération 234 : Développement Informatique Mairie compte 2183 : + 2 000 €**
- **Compte 020 dépenses imprévues (investissement) : - 2 000 €**

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021*



**Délibération n° 27/2021****Subventions**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune subventionne certaines associations, notamment celles qui participent activement à créer des manifestations sur la Commune et à maintenir un lien entre les habitants. Ce subventionnement les soutient dans le financement de leurs frais de fonctionnement cependant l'année 2021 comme l'année 2020 subissant toujours la crise sanitaire, certaines associations ont fait le choix cette année de ne rien demander telles que l'Association des Parents d'Élèves (APE), le Comité des Fêtes et le Club de l'Espoir. Pour autant concernant les associations qui font une demande de subvention, il rappelle que l'Assemblée pour délibérer sur un montant de subventionnement possible, prend en considération le montant en caisse ou en compte de ses associations, ainsi cette année encore les associations de notre commune ont chacune reçu un document de demande de subvention à remplir et à retourner en mairie. C'est sur ce document et les commentaires qui y sont portés que le bureau municipal s'est appuyé pour faire les propositions suivantes au Conseil Municipal.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(14 présents, 15 votants, 15 Pour)

**FIXE les subventions 2020** comme suit :

◆ Amicale des Sapeurs Pompiers	1 257€00
◆ Coopérative scolaire	700€00
◆ Reignac Chambourg Val Indre	1 000€00
◆ Club de Tennis	1 300€00
◆ Reignac Pétanque Club	500€00
◆ Union Vélocipédique Descartoise	600€00
◆ Poney Club des Cours – Reignac Attelages	300€00
◆ Union Nationale des Combattants Indre et Loire	100€00
◆ Société d'Horticulture de Touraine (SHOT)	200€00
◆ SHADOW OF THE DREAM Studio	300€00
◆ Société Protectrice des Animaux	150€00

Monsieur CATTART et Madame CHARTIER quittent la salle, en tant que membre du bureau de l'association Syndicat de Chasse, afin que Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

**FIXE la subvention 2020** comme suit :

◆ Syndicat de Chasse	400€00
----------------------	--------

Monsieur CATTART et Mme CHARTIER appelés reviennent dans la salle et c'est au tour de Madame LE TIEC de quitter la salle, en tant que membre du bureau de l'association Puzzle, afin que Monsieur le Maire présente la demande de subvention de cette association.

Après échange de vues,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
(13 présents, 14 votants, 14 Pour)

**FIXE la subvention 2020** comme suit :

◆ Puzzle	10 000€00
----------	-----------

Madame LE TIEC reprend sa place autour de la table de l'assemblée délibérante.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le 16/04/2021  
et de la publication le 16/04/2021*

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Questions diverses**

Madame Beffara explique que suite à l'annonce du Président de la République sur le confinement des enfants et le changement de date des vacances scolaires, un courrier a été envoyé à toutes les familles pour les prévenir que la mensualité de l'abonnement d'avril sera prélevée comme initialement prévu. A cette occasion certains points du règlement ont été rappelés y compris le fait que dans le calcul de la mensualité de l'abonnement prélevé sur 10 mois il y a 13 repas de cantine offerts pour pallier aux courtes absences parfois imprévisibles, aux jours de grève, aux pique-niques, etc.

Mme Beffara informe que deux classes de l'école ont mis en place le tricotin et proposent que ces tricotins servent à décorer les deux portails de l'école celui du jardin et celui de la cour de l'école. Les élus encouragent cette initiative.

Mr le Maire informe que la SNCF en partenariat avec La Poste et Amazon va créer un réseau de consignes automatiques de retrait colis sur ses gares et ce afin de faciliter le quotidien de ses usagers. Ainsi l'arrivée prochaine d'un automate AMAZON en gare de Reignac-sur-Indre nous est annoncée.

Mr le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'éligibilité de notre commune pour bénéficier du plan de relance « Programme Ponts » il a répondu au questionnaire afférant en indiquant notamment les ponts de la route des Pains Bénis, de la rue du Battreau et de la rue du Jonceray.

Il indique également avoir demandé une première étude au cabinet Branly Lacaze pour aménager la route des Pains Bénis en 2022.

Mme Beffara informe des dossiers d'urbanisme en cours de traitement au sein de notre collectivité.

Elle indique que 18 personnes de plus de 75 ans ont été vaccinées sur notre commune et qu'une nouvelle liste de 6 personnes devraient y être très bientôt. Malgré les annonces gouvernementales le centre de vaccination de Loches ne pourra accueillir que les personnes de + de 75 ans qui seront appelées par la CPAM pour accélérer leur vaccination.

Mme Marchand Hurault signale que des habitants de son quartier sont venues l'informer d'un problème d'aboiement de chiens dans le lotissement. Mr le Maire répond qu'il s'agit de problème de voisinage sur un lotissement privé et qu'il convient que les personnes s'adressent au lotisseur soit à Val Touraine Habitat.

De même elle indique que de nombreux véhicules stationnent au tout début de la Rue des Sables et que ce stationnement très gênant est source de risque d'accident au carrefour. Mr le Maire indique qu'il s'est déjà rendu au domicile des administrés laissant leurs invités se garer n'importe comment sans grand résultat. Le conseil propose d'étudier la mise en place de bande jaunes interdisant le stationnement à cet endroit mais se questionne sur le respect de cette règle ensuite.

Mr Verdonck rend compte du rendez-vous avec Soliha pour l'avancement du projet 1 et 1bis rue du Gué Romain.

Il rappelle que Madame la Directrice de l'école avait questionné sur le fait d'installer un garage à vélo à l'école, et indique qu'il va rencontrer une société susceptible de répondre à cette demande.

Mr Verdonck informe les conseillers qu'il a mis en concurrence des opérateurs de téléphonie fixe et mobile afin de réaliser des économies sur ce poste. A ce jour il semble que ce soit SFR qui présente la meilleure offre.

Mme Valérie POMMÉ indique que le 25 mars dernier s'est tenue la première réunion du groupe de travail sur l'aménagement du cimetière, avec Mesdames Beffara, Chartier, Leroy-Daluzeau, elle-même Madame Pommé et Mr Loïc BABARY le Maire. Madame Marchand Hurault demande à y participer la fois prochaine, c'est bien entendu acté.

Monsieur Bochereau demande si la question des couleurs du prochain fleurissement de la commune a été tranchée. Mr Girault lui indique que les couleurs choisies sont donc le violet, blanc et jaune et que la distribution aux gagnants 2020 est en cours.

Monsieur Maire explique que la Sous-Préfecture demande à nouveau quand le sujet des conventions pour la voirie permettant l'accès au terrain de l'entreprise métamorphose sera à l'ordre du conseil municipal. Mr Babary indique à ce sujet que Mr Benoist Latour a sollicité un rendez-vous le jeudi 22 avril.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 10 mai 2021.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt et une heure quinze minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 12 avril 2021 comportant les délibérations :

**20/2021** – Fonctionnement des assemblées (5.2) - **Instauration du conseil municipal à huis clos**

**21/2021** – Subventions (7.5) - **Demande de subvention auprès du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et choix de l'entreprise pour l'attribution des travaux pour le projet PumpTrack**

**22/2021**– Subventions (7.5) - **Demande de subvention dite d'Amende de police pour le projet d'aménagement des entrées de bourg**

**23/2021** – Intercommunalité (5.7) - **Modification des statuts de la communauté de communes**

**24/2021** – Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...) (7.1) - **Projet WC publics automatiques sur l'Aire de loisirs des 3 Abeilles**

**25/2021** – Acte de gestion du domaine privé (3.6) - **Attribution de logement**

**26/2021** – Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...) - **Modification de crédits**

**27/2021** – Subventions (7.5) - **Subventions**

<b>Signature des membres présents</b>		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Valérie POMMÉ		
Olivier VERDONCK		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Philippe DRUET		
Éric GUILLAUME-TELL		
Laurence MARCHAND HURAU		
Anne LE TIEC		
Aurélien ROY		
Carole GIRAUD		A donné procuration à Valérie POMMÉ
Julien BOCHEREAU		

\*\*\*\*\*